

dont l'impression semble vous fatiguer.

FOIRES DE FRANCFORT SUR L'ODER.

Le Comte de Mirabeau dit :

« M. de Launay se vante de ses opérations sur la Foire de Francfort. Nous en avons parlé dans le Livre du commerce; mais nous ajouterons un fait que nous fournit le mémoire en réponse à celui de l'Administrateur général, & qui pour cela même trouve sa place ici; c'est que les sommes énoncées dans les tableaux de M. de Launay, sous l'année 1772, datant d'une époque antérieure à ses opérations sur la Foire, l'effet de ces opérations en devient plus sensible, puisqu'il y a dans les tableaux un déchet immense & subit, de 1772, toujours croissant jusqu'en 1780, où le commerce de l'Europe a reçu un accroissement général dont la Prusse a dû se ressentir; & on attribue la restauration de celui de la Foire de Francfort à la Prusse occidentale & à l'établissement de quelques Fabriques.

M. le Comte de Mirabeau prouve ici qu'il n'est pas plus instruit sur le commerce de ces Foires que sur leurs produits. Il s'est procuré quelques états qu'il n'a seulement

pas compris ; il argumente contre eux , mais ils prouvent contre lui.

D'abord je lui apprends que c'est moi qui ai imaginé les opérations de cette Foire , parce que j'étois Régisseur général dès 1766 , & que je n'ai trouvé aucune bâte pour me diriger , pas même les emplacements nécessaires pour opérer. Je ne les ai commencées qu'en 1768 ou 1769 , d'autres soins m'ayant occupé ; j'ai été deux ans à les sonder , sans pouvoir y rien comprendre , ni rien imaginer pour les faire comprendre ; & je les ai essayées deux ans avant de leur donner la consistance que présentent les états que le Comte de Mirabeau a fait imprimer. C'est le Roi qui m'a pressé de lui faire connoître ces Foires , & qui m'a donné la maison entière *Schwerin* pour mes opérations , des fonds pour bâtir les bureaux , magasins & emplacements nécessaires pour mes dispositions , le secours de quarante Employés extraordinaires par Foire pour les exécuter , & celui de ses troupes pour assurer la tranquillité & l'ordre nécessaires à l'harmonie des opérations.

C'est d'après cela que j'ai pu lui montrer le *tournant* de ces foires sur les certificats des vendeurs produits par les acheteurs , lui faire voir que ce *tournant* , qu'il croyoit

n'être que de six cents mille écus (tant on étoit peu instruit sur ces Foires), étoit de cinq millions cinq cents mille écus, seulement pour les objets connus; le tourbillon des Foires ne permettant pas de constater en quinze jours toutes les arrivées, ventes & enlèvemens, & de mettre un frein absolu à l'intérêt des soustractions faites, surtout par des Juifs, qui infèrent du précepte de ne pas tromper leurs frères, la permission de tromper les autres.

Que je lui ai fait connoître ensuite ce que ses Sujets se vendoient entr'eux à ces Foires, ce qu'ils vendoient aux Etrangers, ce qu'ils achetoient d'eux, & ce que les Etrangers se vendoient entr'eux.

Et que je lui ai fait connoître encore ce que ces Foires lui donnoient de produit sur les ventes étrangères, avec des droits bien inférieurs à ceux qui existoient, puisque j'avois fait réduire à *huit pour cent* des objets qui étoient à *trente pour cent*, lorsqu'ils n'intéressoient pas l'industrie; à *quatre pour cent* ce qui étoit à *huit pour cent*, & totalement affranchir l'industrie, à qui je payois, sur les foeries, des bonifications sur ses ventes à l'Etranger.

Sa Majesté ignoroit jusques-là le débit de l'industrie & du commerce national, ou plutôt l'un & l'autre rendoient peu ;

le commerce étranger emportant tous les fruits de ces Foires, & ne payant que fix mille huit cents écus de ce qu'il a payé jusqu'à cent vingt-cinq mille écus, avec des droits moins forts, lorsque l'industrie & le commerce national lui disputoient & lui arrachotent ses ventes.

Tels sont les avantages que présentent les états imprimés par le Comte de Mirabeau, qui prétend, par ses raisonnemens, en effacer le mérite. Voyons d'abord comment il raisonne sur le commerce, & nous verrons ensuite ce qu'il dit sur la finance.

Il argumente d'après le tableau sur les lainages, & dit :

« Par ce tableau, on voit que la consommation intérieure, qui étoit assurément »
» très-foible, à en juger par cet échantillon, »
» avoit doublé; mais que pour la vente »
» à l'Etranger, il est clair qu'elle a tombé »
» tout-à-coup, dès la seconde année de la »
» Régie, d'un grand tiers, & qu'elle a eu »
» peine à se relever pendant douze années »
» des plus actives du commerce de l'Europe, & n'a jamais outre-passé ».

Où M. le Comte a-t-il pris cela?

Le tableau qu'il a fait imprimer, dit :
Que dès 1772 l'industrie & le commerce national vendoient à ces Foires 20607 pièces de draps ou lainages, & que le

commerce étranger n'en vendoit plus que 3000 pièces; que chaque année les ventes nationales ont augmenté, celles étrangères diminué, & qu'en 1785 le débit national étoit de 25772 pièces, & celui des Etrangers de 417 pièces seulement. Où a-t-il vu des diminutions, & comment n'a-t-il pas vu, au contraire, que, par la diminution du débit des ventes étrangères, & de leurs versemens de ces Foires, on laissoit l'approvisionnement des besoins pendant l'année à l'industrie nationale; car le besoin reste toujours, & impose la loi de recourir à l'industrie, quand il ne peut être pourvu d'ailleurs.

Sur les foeries, il dit :

« Le débit a doublé à l'intérieur, mais
 » on en a vendu à l'Etranger très-peu. Ce
 » commerce a une autre singularité; il est
 » sujet à de très-grandes variations, des
 » accroissemens subits d'un tiers ou d'un
 » quart, & à des diminutions de la même
 » force. Assurément cette irrégularité ne
 » présente pas un commerce bien com-
 » biné, &c.... Ce qu'il y a de sûr, c'est
 » que, malgré les gênes, il s'est toujours
 » vendu quatre fois plus de foeries étran-
 » gères, que des foeries du pays aux Etran-
 » gers, &c.... Et qu'est-ce que c'est que

» 458 mille aunes de soieries , & 25 mille
» pièces de draps » ?

Où M. le Comte a-t-il pris tous ces beaux
raisonnemens ?

Le tableau présente des ventes nationales augmentées , depuis 1772 , de 235 mille jusqu'à 456 mille aunes ; & des ventes étrangères diminuées , depuis la même époque , de 659 mille aunes à 288 mille en l'année 1785 , & même jusqu'à 166907 aunes en 1781. Par où voit-il donc que l'industrie nationale n'a rien gagné ? & comment ne voit-il pas au contraire que pourvoir aux besoins de la nation , c'est lui conserver son numéraire ?

Je ne m'arrêterai pas aux raisonnemens de M. le Comte ; mais où a-t-il pris que le Roi vouloit éloigner les besoins des Foires , surtout dans les objets qu'il ne pouvoit fournir ; tels sont , par exemple , les soieries , où il avoit à peine les métiers nécessaires pour les besoins de l'intérieur ? Il ne vouloit que les soutenir & les augmenter en leur assurant du débit pour ces Foires , qui étoient le rendez-vous de ses Etats pour les approvisionnemens ; intéresser à y porter ces approvisionnemens par la certitude du débit , & ôter à ses Sujets l'obligation de prendre ailleurs ce qu'on ne leur feroit pas trouver,

soit par l'industrie, soit par le commerce de sa nation. Il n'a voulu que procurer à l'industrie des débouchés par l'assurance du débit qu'il lui procuroit par ses franchises & par ses dons; réservant au commerce de la nation la préférence sur les ventes étrangères, par des droits inférieurs à ceux des Etrangers. Il y a réussi, & je le prouverois au Comte de Mirabeau, par des états sur les ventes des toiles, qui font partie de la richesse des ventes du pays, & par d'autres états sur le surplus des ventes, s'il pouvoit les comprendre ou n'en pas faire un aussi mauvais usage que de ceux qu'il s'est procurés; je me bornerai à lui dire sur les ventes de ces Foires, que le moyen d'empêcher que les Foires de Leipfick ne ruinent celles de Francfort, ne sera jamais d'ouvrir les passages pour aller à Leipfick, & d'ôter toute gêne pour éviter les Foires de Francfort, même tout commerce Prussien, ainsi qu'il le conseille.

Passons aux produits de ces Foires, & voyons ce qu'en dit le Comte de Mirabeau.

Il m'a demandé dans son Livre de commerce, page 460,

« La part qu'à chaque époque, l'industrie étrangère a payée de cet impôt »?

Je lui répons : Tout, parce que l'industrie nationale ne payoit rien, & que celle en

foiries recevoit même sur ses ventes à l'étranger, des bonifications que je lui payois.

Voyons maintenant comment il raisonne dans le volume concernant les finances , page 166.

M. le Comte dit :

« Les tableaux de M. de Launay, sous
 » l'année 1772, datant d'une époque antérieure à ses opérations sur la Foire,
 » l'effet de ses opérations en devient plus sensible, puisqu'il y a dans tous les tableaux un déchet immense depuis 1772 jusqu'en 1780. On attribue la foible re-tauration des affaires commerciales de Francfort, à l'acquisition de la Prusse occidentale & à l'établissement de quelques Fabriques, &c.... »

Consultons le grand état qu'il a fait imprimer, & disons d'abord à M. le Comte, qu'on ne compare pas un homme sur lui-même, qu'il faut le comparer sur ce qui l'a précédé; or ce n'est ni sur 1772, ni même sur 1769 qu'il faut me comparer, puisque ce sont toujours mes opérations; c'est sur 1765, où les étonnantes ventes des Etrangers n'ont produit, avec de plus forts droits, que 6800 écus, puisque je n'avois pas de fixation plus forte; & convenir que quatre-vingt ou quatre-vingt-dix mille

écus avec de moindres droits, valent mieux que 6800 écus avec de plus forts.

Que si l'on veut à présent me comparer à moi-même, il faut au moins m'entendre ou rechercher mes motifs, avant de les condamner. Les voici.

En 1772, le crédit & la faveur du commerce ont déterminé une évaluation des valeurs, pour conserver aux vendeurs leur secret, en les dispensant de déclarer leurs prix de ventes. Le grand Directoire a fait un tarif d'évaluation qui a baissé ces valeurs; en les baissant, le droit qui suivoit la valeur a baissé, & le produit a été moindre, sans que pour cela les ventes fussent moindres. Voilà la cause des diminutions peu importantes, le produit n'étant pas l'objet de ces Foires, puisqu'on avoit débuté par modérer les droits: ainsi la cause de la diminution successive du produit est naturelle. L'essence du commerce est de varier; il a repris quelque faveur, de 1782 à 1785, & environ vingt mille écus en font la différence; mais où M. le Comte a-t-il pris qu'on régle le commerce? où a-t-il vu que la Prusse Polonoise, qui payoit plus quand elle étoit étrangère, que lorsqu'elle étoit devenue nationale, & des établissemens de Fabriques qui ne payoient rien, ont fait rehausser les produits des Foires

où elles ne payoient rien ? Personne n'en conviendra avec lui, & tout le monde lui dira que l'industrie nationale, qui faisoit baisser les ventes étrangères à mesure qu'elle vendoit plus, méritoit d'être protégée à ces Foires contre l'industrie étrangère, & non de lui être sacrifiée en ôtant les gênes qui combattoient pour elle & lui assuroient non-seulement les préférences du débit à ces Foires, mais même l'approvisionnement des besoins dans l'intérieur pendant l'année; parce qu'en empêchant les versements de l'Etranger qui pourvoyoient aux besoins, on forçoit d'avoir recours à elle pour les satisfaire.

Ces réflexions me paroissent suffire pour prouver que M. le Comte n'a pas observé, ou qu'il a mal observé les comptes, états, pièces & instructions destinées à assurer le succès des opérations; celles que j'ai remises à la Commission, suffissent également pour établir que j'ai produit & soutenu ces succès, malgré les entraves, pendant dix-huit ans, en procurant de l'occupation au peuple par le débit de l'industrie nationale, qui épargnoit par ses ventes la sortie du numéraire de l'Etat, & l'accroissoit d'autant par l'extension de ces mêmes ventes à l'Etranger; qu'ainsi le bien pouvoit se continuer par tous les ressorts que faisoient

jouer, depuis dix ans, de simples Commis instruits par l'expérience à les faire mouvoir ; que leur établissement m'a coûté gratuitement des peines infinies dont le feu Roi a été surpris, en même-temps qu'il a été satisfait de leurs effets ; & que ceux qui en ont fait perdre les fruits à l'Etat par leurs déclamations, mériteroient qu'on leur fît le procès que l'Auteur de la Réfutation du compte que j'ai rendu à l'illustre Héritier du Trône, ose proposer de me faire, pour avoir rendu un si important service. Rien n'est donc plus déplacé que la censure que M. le Comte se permet contre des opérations qu'il n'a pas comprises, mais que dix-huit ans de succès ont justifiées. Rien n'est plus mal-adroit que d'avoir osé supposer à ces mêmes opérations un effet rétroactif pour m'en ôter l'honneur & le mérite.

TRAITÉ DE POLOGNE.

M. le Comte de Mirabeau dit :

« M. de Launay se vante d'un Traité
 » avantageux conclu avec la Pologne, &
 » dont une lettre de Frédéric lui témoigne
 » de la satisfaction ; & c'est à ce sujet qu'il
 » avance le principe monstrueux & digne
 » de la politique du onzième siècle.